

BOURSES

BOURSE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Vous êtes concernés par une bourse **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE** si votre jeune entre ou est en :

FORMATIONS	DÉMARCHES
BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires BAC PRO Laboratoire Contrôle Qualité 4ème découverte professionnelle 3ème projet professionnel	<p>L'élève entre en 2^{nde}: Il était : - en 3^{ème} en Éducation Nationale, - déjà en 2^{nde} en Éducation Nationale, ou du Ministère de l'Agriculture - en 3^{ème} Ministère de l'Agriculture,</p> <p>L'élève entre en 1^{ère}: Il était : - en 2^{nde} Éducation Nationale - en 2^{nde} Ministère de l'Agriculture, - en 2^{ème} année de CAP ou redouble sa 1^{ère} le dossier</p> <ul style="list-style-type: none"> • La demande de bourse se fait auprès du service scolarité de l'établissement d'inscription de l'élève qui délivre au demandeur le formulaire Cerfa « Demande de bourse nationale de lycée de l'enseignement agricole » à remplir. Ce dossier peut également être téléchargé en utilisant le lien ci-dessus. • La demande de procuration – le document est à demander auprès du service des bourses du lycée. cerfa_11779.do (service-public.fr)

BOURSE ÉDUCATION NATIONALE

Vous êtes concernés par une bourse **ÉDUCATION NATIONALE** si votre jeune est dans l'une des sections suivantes :

FORMATIONS	DÉMARCHES
CAP Métiers de la mode vêtement flou	
CAP Cuisine	
BAC PRO Accompagnement, Soins et Services à la Personne	Pour les élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat ou habilités à recevoir des boursiers nationaux , la demande de bourse sera formulée uniquement à l'aide des formulaires de demande de bourse nationale de lycée téléchargeables ci-dessous :
BAC PRO Étude et Réalisation d'Agencement	
BAC PRO Cuisine ou Commercialisation et Services en Restauration	
BAC TECHNO Sciences et Technologies de la Santé et du Social	https://www.education.gouv.fr/media/226467/download
BAC TECHNO Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration	
BAC TECHNO Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués	

Tous les liens seront accessibles depuis le site internet du lycée très prochainement

Date limite de dépôt des dossiers de demande de bourse nationale d'études du second degré de lycée pour l'année scolaire 2025-2026 : **jeudi 9 octobre 2025**.

LES BAREMES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE : Les barèmes sont consultables en recherchant sur le net :

ÉDUCATION NATIONALE : Les barèmes sont consultables sur le site

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de collège et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur : education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

[Simulateur pour candidat à bourse \(education.gouv.fr\)](#)

BOURSE COMMUNALE

La ville de CHOLET accorde une bourse d'étude aux élèves du second cycle ayant un échelon supérieur ou égal à 4.

Désormais, la démarche est totalement dématérialisée.

La demande se fait par un formulaire en ligne, sur le site Cholet.fr, via Services, Mon espace citoyen - Toutes les démarches - Jeunesse/Vie étudiante : https://www.espace-citoyens.net/cholet/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/JEUN/B_SECOND

Aucun dossier papier ne sera accepté. La date limite de dépôt des dossiers est fixée à fin février de chaque année.